

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 048-214800567-20240409-BPA_MUL_CA_2023-BF



Département de Lozère

Mairie

10 Place de la Mairie

Le Bruel

48230 ESCLANÈDES

04 66 48 25 24 / 09 62 56 57 19

mairie.esclanedes@wanadoo.fr

www.esclanedes.fr

Budget « Multiservices »

Compte Administratif 2023

note de présentation brève et synthétique

SOMMAIRE

1	CADRE RÉGLEMENTAIRE	1
2	CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE ADMINISTRATIF	1
2.1	Généralités du compte administratif	2
2.2	Vue d'ensemble du compte administratif	2
2.3	Comparatif des dépenses et recette des comptes administratifs 2022 et 2023	3
3	SECTION D'EXPLOITATION.....	3
3.1	Généralités de la section d'exploitation	3
3.2	Dépenses et recettes de la section d'exploitation	3
4	SECTION D'INVESTISSEMENT	4
4.1	Généralités de la section d'investissement	4
4.2	Dépenses et recettes de la section d'investissement	4
5	LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET	5
5.1	Les principaux ratios.....	5
5.2	La dette de la commune pour le multiservices	5
5.2.1	L'état des emprunts	5
5.2.2	L'annuité de la dette	6
5.2.3	L'encours de dette.....	6

1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'article L.2313-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif (BP) et au Compte Administratif (CA) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

L'article L.2221-1 du CGCT prévoit la possibilité pour une commune d'exploiter des SPIC, services d'intérêt public à caractère industriel ou commercial. Un Service Public est considéré comme Industriel et Commercial quand il est :

- dédié à une activité spécifique ;
- financé, essentiellement, par les redevances des usagers ;
- ses modalités de gestion révèlent une similitude avec les entreprises privées comparables.

2 CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

2.1 Généralités du compte administratif

Le Budget « Multiservices » retrace les recettes et les dépenses dédiées à une activité spécifique : la création et la gestion d'un multiple rural. Il s'agit d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC), pour lequel le budget annexe est obligatoire.

Le CA du Budget Primitif Annexe « Multiservices » retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année. Il permet de contrôler la gestion de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du Budget Primitif Annexe sont bien celles réalisées. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale. Le CA se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons.

Le Compte Administratif (CA) présente les résultats comptables de l'exercice, et doit être soumis par l'ordonnateur (Maire ou Président) à l'assemblée délibérante (Conseil Municipal ou Conseil d'Administration) qui l'arrête définitivement par vote, dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, et au plus tard le 30 juin de l'année suivante. Le CA est donc le bilan financier établi par l'ordonnateur. Parallèlement, le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par l'ordonnateur (Maire ou Président), élabore le Compte de Gestion (CG) qui doit exactement concorder avec le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal de la commune d'Esclanèdes vote le Compte Administratif du Budget Primitif Annexe « Multiservices » en avril, lors de la même séance que celle du vote du Budget Primitif Principal et des Budgets Primitifs Annexes. Ainsi les excédents et/ou déficit des sections de l'exercice sont repris et/ou affectés au BP Annexe du Multiservices de l'année suivante.

2.2 Vue d'ensemble du compte administratif

Le solde d'exécution de l'année 2023 reste positif malgré l'absence de gérance pendant les deux mois à la fin de l'année.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 617,81	G 7 517,31	G-A 4 899,50
	Section d'investissement	B 5 690,51	H 5 443,79	H-B -246,72
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 8 833,56 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 5 443,79 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 13 752,11	Q= G+H+I+J 21 794,66	=Q-P 8 042,55
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 0,00	=K+L 0,00	
		=	=	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 2 617,81	= G+I+K 16 350,87	13 733,06
	Section d'investissement	= B+D+F 11 134,30	= H+J+L 5 443,79	-5 690,51
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 13 752,11	= G+H+I+J+K+L 21 794,66	8 042,55

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID : 048-214800567-20240409-BPA_MUL_CA_2023-BF

2.3 Comparatif des dépenses et recette des comptes administratifs 2022 et 2023

	Section Exploitation			Section Investissement		
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
2022	2 864.53	9 915.00	+ 7 050.47	5 443.79	5 207.81	-235.98
2023	2 617.81	7 517.31	+ 4 899.50	5 690.51	5 443.79	-246.72

3 SECTION D'EXPLOITATION

3.1 Généralités de la section d'exploitation

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service communal. C'est semblable au budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, transport, impôts...).

3.2 Dépenses et recettes de la section d'exploitation

Les recettes d'exploitation correspondent aux sommes suivantes versées par les gérants du commerce :

- les loyers (en 2023 : 10 mois de location) ;
- les versements complémentaires : exploitation de la Licence IV et de la terrasse (versements annualisés) ;
- les charges d'entretien : vérification des extincteurs et autre.

Recettes d'exploitation	CA 2022	CA 2023	différence	écart
013 Atténuations de charges				
70 Ventes produits fabriqués, prestations				
73 Produits issus de la fiscalité				
74 Dotations et participation				
75 Autres produits de gestion courante	9 915.00	7 517.31	-2 397.69	-24.18%
Total des recettes de gestion courante	9 915.00	7 517.31	-2 397.69	-24.18%
76 Produits financiers				
77 Produits exceptionnels				
78 Reprises sur provisions et dépréciations				
Total des recettes réelles d'exploitation	9 915.00	7 517.31	-2 397.69	-24.18%
042 Opérations d'ordre				
043 Opérations d'ordre intérieur de la section				
Total des recettes d'ordre d'exploitation	0.00	0.00	0.00	
Total de recettes d'exploitation de l'exercice	9 915.00	7 517.31	-2 397.69	-24.18%
pour info : R 002 excédent exploit reporté N-1	7 226.88	8 833.56		

Les dépenses d'exploitation sont constituées par :

- les intérêts des deux emprunts dans l'année (détail dans le tableau ci-dessous) :

organisme	montant	durée
ComCom Aubrac Lot Causses Tarn	70 000	20 ans (01/01/2012 au 01/12/2031)
Crédit Agricole	40 000	20 ans (01/01/2012 au 01/12/2031)

- les charges de maintenance si réparations nécessaires.

Dépenses d'exploitation	CA 2022	CA 2023	différence	écart
011 Charges à caractère général				
012 Charges de personnel, frais assimilés				
014 Atténuations de produits				
65 Autres charges de gestion courante				
66 Charges financières	2 864.53	2 617.81	-246.72	-8.61%
67 Charges exceptionnelles				
Dépenses réelles d'exploitation	2 864.53	2 617.81	-246.72	-8.61%
023 Virement à la section Investissement				
042 Opérations d'ordre				
043 Opérations d'ordre intérieur de la section				
Dépenses d'ordre d'exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses d'exploitation	2 864.53	2 617.81	-246.72	-8.61%

4 SECTION D'INVESTISSEMENT

4.1 Généralités de la section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

4.2 Dépenses et recettes de la section d'investissement

Deux types de recettes d'investissement coexistent : les recettes dites patrimoniales (par exemple l'affectation du résultat de l'année précédente) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Recettes d'investissement	CA 2022	CA 2023	différence	écart
13 Subventions d'investissement				
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20 Immobilisations incorporelles				
21 Immobilisations corporelles				
22 Immobilisations reçues en affectation				
23 Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement	0.00	0.00	0.00	
10 Dotations, fonds divers et réserves	5 207.81	5 443.79	235.98	4.53%
165 Dépôts et cautionnements reçus				
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)				
26 Participat° et créances rattachées				
27 Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières	5 207.81	5 443.79	235.98	4.53%
Total recettes réelles	5 207.81	5 443.79	235.98	4.53%
021 Virement de la section d'exploitation				
040 Opérat° ordre transfert entre sections				
Total des prélèvements provenant de l'exploit	0.00	0.00	0.00	
041 Opérations patrimoniales				
Total dépenses d'ordre	0.00	0.00	0.00	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	5 207.81	5 443.79	235.98	4.53%
pour info : R 001 solde d'execut° positif de N-1	0.00	0.00		

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID : 048-214800567-20240409-BPA_MUL_CA_2023-BF

Les dépenses d'investissement sont toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du capital des emprunts à rembourser, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Dépenses d'investissement	CA 2022	CA 2023	différence	écart
20 Immobilisations incorporelles (hors opération)				
21 Immobilisations corporelles (hors opération)				
22 Immobilisations en affectation (hors opération)				
23 Immobilisations en cours (hors opération)				
100 Opération d'équipement n°100				
Total des dépenses d'équipement	0.00	0.00	0.00	
10 Dotations, fonds divers et réserves				
13 Subventions d'investissement				
16 Emprunts et dettes assimilées	5 443.79	5 690.51	246.72	4.53%
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)				
26 Participat° et créances rattachées				
27 Autres immobilisations financières				
020 Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières	5 443.79	5 690.51	246.72	4.53%
Total dépenses réelles	5 443.79	5 690.51	246.72	4.53%
040 Opérat° ordre transfert entre sections				
041 Opérations patrimoniales				
Total dépenses d'ordre	0.00	0.00	0.00	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	5 443.79	5 690.51	246.72	4.53%
pour info : D 001 solde d'execut° négatif de N-1	5 207.81	5 443.79		

5 LES DONNÉES SYNTHETIQUES DU BUDGET

5.1 Les principaux ratios

Dans ce budget, les emprunts sont les seules dépenses constatées en 2023 largement couvertes par les loyers perçus.

A ce jour et dans la limite de sa location, le Multiservices communal s'autofinance sans que le Budget Primitif Principal de la commune soit impacté. La population ne participe pas financièrement par se service qui s'autogère en fonctionnement.

5.2 La dette de la commune pour le multiservices

5.2.1 L'état des emprunts

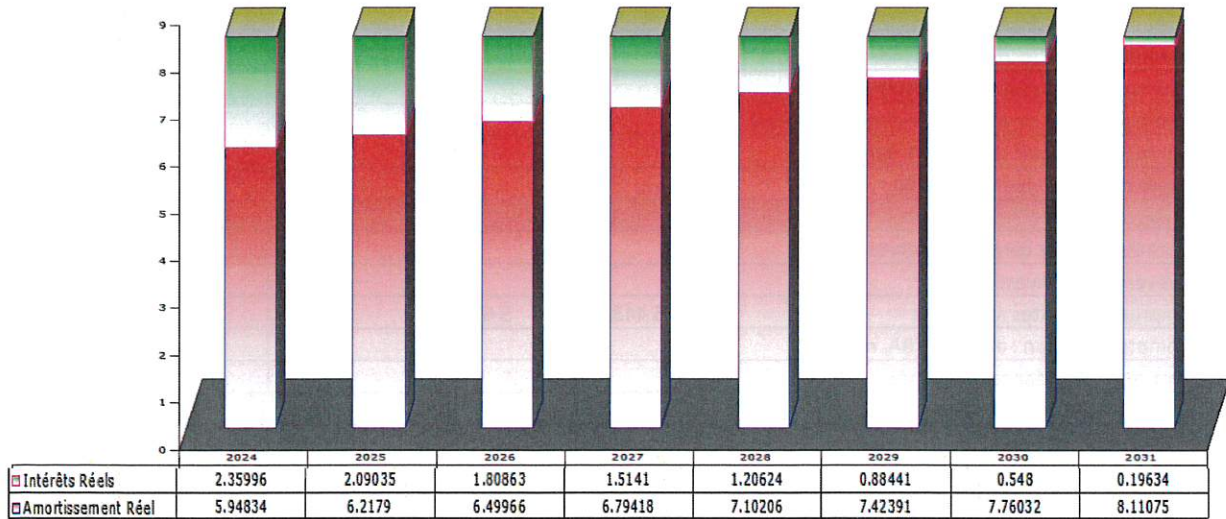
Deux emprunts ont été contractés début 2012 pour financer la construction du multiservices.

organisme banque / objet emprunt	durée	périodicité	montant	capital au 31/12/2023	annuité 2023	
					capital	intérêt
CCALCT / Multiple rural	20 ans (01/01/2012-01/12/2031)	M	70 000.00	20 311.28	5 287.08	
					3 621.16	1 665.89
Crédit Agricole / Multiple rural	20 ans (01/01/2012-01/12/2031)	M	40 000.00	35 545.84	3 021.24	
					2 069.32	951.92
TOTAL			110 000.00	55 857.12	8 308.32	
					5 690.51	2 617.81

5.2.2 L'annuité de la dette

L'annuité de la dette (somme des intérêts et du remboursement en capital que la commune doit payer dans l'année) est constante : 8 308.32 €/an.

Courbe des remboursements



5.2.3 L'encours de dette

Au 31 décembre 2023, l'encours de dette (montant du capital restant à rembourser) atteint 55 857.12 €. Depuis 2012, il a diminué de 54 148 € (-50%).

Evolution de l'encours de la dette

